



Plan Stratégique de la WACC

2022-2026

Cette stratégie a été élaborée à travers un processus consultatif en 2020 et 2021 qui a impliqué les membres et partenaires de la WACC, des conseillers externes, une consultation avec les comités exécutifs régionaux, le secrétariat et le conseil d'administration de la WACC. Cette stratégie est conçue comme une base pour que le réseau de la WACC joue un rôle de leader qui fait avancer les droits à la communication dans un monde en évolution rapide.



WACC

communication pour toutes et tous



Matières

Introduction

Préambule

Vision et Mission

Le mandat relatif aux droits à la communication

L'environnement mondial

Priorités programmatiques stratégiques 2022–2026

I. Domaines de programme

1. Les droits à la communication numérique
2. Les migrants, les réfugiés et les droits à la communication
3. Les droits à la communication et les droits des peuples autochtones
4. Les droits à la communication et le changement climatique
5. Les droits à la communication et le genre

II. Bâtir des ponts, des réseaux et des partenariats

III. Communications

IV. Systèmes d'organisation et de gestion et ressources

Le développement du financement

Le structure opérationnelle

La collaboration et les relations

Introduction

Préambule

Vision et Mission

Le mandat relatif aux droits à la communication

L'environnement mondial



Préambule

Depuis sa création en 1968, l'Association pour la communication chrétienne (WACC) aspire à l'avènement de sociétés dans lesquelles toutes les personnes, où qu'elles soient, puissent participer à des débats transparents, éclairés et démocratiques. La Théorie du changement que préconise la WACC articule la manière dont la communication, en tant que droit, pratique, compétence et profession, est fondamentale à la dignité, à l'inclusion et à la participation éclairée et active, en plus d'être essentielle au développement durable et à l'instauration de communautés pacifiques et justes.

La vision d'une communication pour toutes et tous repose sur les Principes de la communication que la WACC travaille à diffuser au sein de ses membres et de son réseau, ainsi que par la voie de ses programmes et de ses actions ::

- La communication est un exercice spirituel.
- La communication bâtit et façonne les communautés.
- La communication améliore la participation.
- La communication promeut la liberté et exige la responsabilité.
- La communication célèbre la diversité culturelle.
- La communication favorise les rapprochements.
- La communication renforce la justice et dénonce les injustices.

Préambule

Vision et Mission

Le mandat relatif aux droits à la communication

L'environnement mondial



Vision et Mission

Vision

La communication pour toutes et tous.

Mission

L'Association mondiale pour la communication chrétienne (WACC) est une organisation internationale qui promeut la communication comme droit humain fondamental, essentiel à la dignité des individus et à la communauté.

Ancrée dans la foi chrétienne, la WACC œuvre avec tous ceux et celles qui sont déniés du

droit de communiquer en raison de leur statut, de leur identité ou de leur sexe. Elle prône le plein accès à l'information et à la communication, et encourage l'ouverture et la diversité des médias.

La WACC renforce les réseaux de communicateurs pour l'avancement de la paix, la compréhension et la justice.

Préambule

Vision et Mission

Le mandat relatif aux droits à la communication

L'environnement mondial



Le mandat relatif aux droits à la communication

« Estimant que la communication incarne le respect de la dignité, de l'intégrité, de l'égalité et de la liberté de tous les êtres humains et de leurs communautés, la WACC considère que les droits à la communication sont inhérents à tous les autres droits humains.

Les droits à la communication permettent de revendiquer des espaces et des ressources dans la sphère publique afin que chacun puisse s'engager dans un débat transparent, éclairé et démocratique.

Ils permettent de revendiquer le libre accès à l'information et aux connaissances essentielles à la démocratie, l'émancipation, la citoyenneté responsable et la responsabilité mutuelle.

Ils permettent de revendiquer des environnements politiques, sociaux et culturels qui encouragent le libre-échange d'une diversité d'idées créatives, de connaissances et de produits culturels.

Enfin, les droits à la communication insistent sur le besoin de garantir la diversité des identités culturelles qui, ensemble, améliorent et enrichissent le bien commun. » *

La WACC vise à renforcer un mouvement pour les droits à la communication, qui comprend le plaidoyer au sein de nos réseaux pour élargir les espaces de communication publics, soutenir les médias d'intérêt public et promouvoir la liberté des médias, les droits numériques, la diversité linguistique, et la durabilité locale.

* Tiré de : *La communication pour tous et toutes : partager les principes de la WACC.*

Préambule

Vision et Mission

Le mandat relatif aux droits à la communication

L'environnement mondial



L'environnement mondial

Dans le contexte du Programme de l'ONU à l'horizon 2030, il est essentiel de surmonter l'inégalité et la pauvreté, puisque ce programme a adopté le principe fondamental de « ne laisser personne de côté » pour guider l'ensemble des efforts de développement durable à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale. Les multiples manifestations de l'inégalité se déploient dans toutes les sphères : le genre, la géographie, l'accès à l'éducation, la sécurité sociale, l'eau pure et l'assainissement, les technologies, les terres et les ressources naturelles. Elles doivent toutes être abordées simultanément et par le truchement de mesures complémentaires.

L'accès à l'infrastructure numérique est requis pour plus de 50 % de la population mondiale

actuellement sans Internet : sans accès abordable, les progrès des technologies numériques profitent de manière disproportionnée à ceux qui sont déjà connectés, ce qui contribue à une plus grande inégalité. La croissance de l'accès de base continue d'être la plus lente dans les pays aux revenus les plus faibles. Les secteurs privé, public et local ont testé une gamme d'options de connectivité, et la coopération numérique pourrait faciliter le partage des compétences, des ressources et des stratégies.

Les étapes menant à l'accès numérique universel doivent inclure des mesures spéciales visant à éliminer les obstacles pour ceux qui sont : a) déjà marginalisés – les femmes, les peuples autochtones, les populations rurales et autres, et

Préambule

Vision et Mission

Le mandat relatif aux droits à la communication

L'environnement mondial

b) actuellement sans accès numérique. Que ce soit dans les pays riches ou pauvres, il persiste une disparité quant à l'accès des femmes à l'Internet. On constate l'absence de conception, d'éducation et de ressources de communications numériques tenant compte de la dimension des genres, faisant partie de nouveaux types d'injustice se manifestant en ligne sous forme de misogynie et de relations opprimantes entre les sexes. Plus précisément, dans notre communication en ligne ou hors ligne, nous devons être vigilants pour inclure les voix des pays en développement et des personnes et groupes historiquement marginalisés, les femmes, les jeunes, les peuples autochtones, les minorités ethniques et religieuses, les populations rurales et les personnes plus âgées.

Récemment, un concept clé a émergé, soit celui de « l'accès effectif », qui est fonction de l'interrelation entre les médias et les autres facteurs qui y sont étroitement liés : la littératie, la langue et l'éducation. Il s'agit de la principale leçon découlant des débats entourant la « fracture numérique » : que la simple disponibilité de la technologie ne suffit pas à favoriser le développement ou le progrès social. L'accès effectif implique que l'ensemble des individus et des communautés devraient être en mesure d'utiliser les infrastructures médiatiques pour produire du contenu, accéder à l'information et aux connaissances, et participer activement aux dimensions relatives aux politiques, à la culture et à la gouvernance.

La littératie en matière de médias et d'information et l'accès effectif sont également une condition préalable déterminante. Un niveau adéquat

d'utilisation des médias exige de la formation et de l'éducation, une participation démocratique, l'accessibilité des formats et de la technologie pour les personnes ayant un handicap et autres besoins distincts, un contenu diversifié dans les langues appropriées, la liberté d'expression, les occasions de production média menée par les citoyens et les communautés, ainsi que le renforcement des capacités. Tous ces éléments constituent les fondements de l'accès véritable.

Un autre déséquilibre concerne le pouvoir des entreprises mondiales qui contrôlent l'Internet, un outil désormais requis pour exécuter les tâches courantes de nos vies quotidiennes. Nombreux sont ceux qui sont exclus par la domination de l'anglais et d'autres langues coloniales. L'influence asymétrique exercée sur la gouvernance de l'Internet, la localisation des logiciels et la conception technique en font un terrain largement inégal pour divers groupes, particulièrement pour les minorités culturelles et linguistiques. Qui plus est, dans la veine du modèle actuel de ce que l'on nomme maintenant « l'économie de la surveillance », les activités quotidiennes de la plupart des gens sont acheminées vers de vastes procédés de collecte et de traitement de données, propriétés des principales entreprises médiatiques qui se situent hors du domaine de la responsabilité publique.

L'emprise des grandes plateformes sur cette infrastructure, en plus de l'informatique en nuage, de l'intelligence artificielle (IA) et de « l'Internet des objets » posent des défis croissants liés à l'autonomie des citoyens et à la gouvernance mondiale des communications. En outre, le contrôle et la censure de l'internet par des

Préambule

Vision et Mission

Le mandat relatif aux droits à la communication

L'environnement mondial

États autoritaires qui cherchent à restreindre l'accès à l'information et à supprimer les points de vue différents des points de vue officiels est un phénomène croissant. La conception des infrastructures médiatiques et des plateformes numériques doit plutôt répondre aux besoins des communautés de diverses langues, des individus ayant des niveaux différents d'habileté, de styles d'apprentissage et de ressources financières.

L'environnement mondial des communications a été profondément modifié par la pandémie de Covid-19. Il est important de tirer les leçons de la dépendance accrue aux plateformes numériques et d'étudier ses implications pour la société à tous les niveaux.

Priorités programmatiques stratégiques 2022-2026

Le but ultime des programmes de la WACC consiste à faire en sorte que l'ensemble de ses activités, projets et plaidoyers sont centrés sur la promotion, la mise en œuvre et le soutien des droits à la communication de toutes et tous, particulièrement chez les communautés et les individus les plus pauvres, les plus exclus et les plus vulnérables.

La WACC réalise ses buts par une série de mesures : le renforcement des capacités, le monitoring des médias aux fins d'éducation et de plaidoyers, l'analyse exhaustive des tendances relatives aux médias d'une perspective partant du local à l'international, et les plaidoyers, par l'intermédiaire d'un réseau diversifié qui rassemble des activistes, éducateurs, professionnels des médias et responsables de l'élaboration des politiques. Ces stratégies se déploient dans cinq domaines d'intérêt : Les droits à la communication numérique ; Les migrants, les réfugiés et les droits à la communication ; Les droits à la communication et les droits des peuples autochtones ; Les droits à la communication et le changement climatique ; Les droits à la communication et le genre.

I. Domaines de programme

1. Les droits à la communication numérique

2. Les migrants, les réfugiés et les droits à la communication

3. Les droits à la communication et les droits des peuples autochtones

4. Les droits à la communication et le changement climatique

5. Les droits à la communication et le genre



1. Les droits à la communication numérique

Au moment où la communication numérique devient de plus en plus répandue et où les décideurs de nombreux pays développent une infrastructure numérique et des modèles de gouvernance de l'avenir, la WACC estime qu'il est crucial de progresser au-delà de la question d'accès, afin de répondre aux préoccupations structurelles et de justice sociale.

Par surcroît, les droits de communication existants qui devraient protéger la liberté d'expression, les droits linguistiques, l'égalité des genres, la diversité des médias et plus encore, doivent être mis en vigueur dans la sphère de la communication numérique où règnent la désinformation, les

discours haineux et la prolifération de monopoles médiatiques.

L'utilisation des plateformes numériques doit survenir dans le cadre des droits de communication qui contribuent à générer de réelles occasions de participation libre et éclairée, afin d'encourager un véritable développement durable. Ceci importe particulièrement à la lumière de l'espace réservé à la société civile qui rétrécit de façon alarmante, situation qui se manifeste fréquemment en ligne, ainsi que sous forme de surveillance en ligne et d'interruptions des services Internet.

1. Les droits à la communication numérique

2. Les migrants, les réfugiés et les droits à la communication

3. Les droits à la communication et les droits des peuples autochtones

4. Les droits à la communication et le changement climatique

5. Les droits à la communication et le genre

Les Objectifs de développement durable 9 et 17 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies reconnaissent la nécessité de permettre aux gens du monde entier de bénéficier de l'accès à l'Internet et à la téléphonie mobile. Cependant, les enjeux touchant la propriété, la réglementation, la confidentialité et la surveillance des acteurs de la société civile sont autant d'éléments qui doivent être au cœur des échanges entourant les TIC dans le contexte du développement. L'accès à lui seul ne contribuera pas au développement durable.

Dans ce contexte, la WACC travaillera avec des organisations de la société civile du Sud qui cherchent à résoudre ces problèmes en (a) promouvant l'initiation aux médias numériques parmi les populations marginalisées, (b) encourageant le développement et l'utilisation de logiciels libres, (c) soutenant les initiatives de télécommunication gérées par la communauté (« réseaux communautaires ») et (d) permettant la participation de la société civile à l'élaboration des politiques relatives aux questions numériques.

1. Les droits à la communication numérique

2. Les migrants, les réfugiés et les droits à la communication

3. Les droits à la communication et les droits des peuples autochtones

4. Les droits à la communication et le changement climatique

5. Les droits à la communication et le genre



2. Les migrants, les réfugiés et les droits à la communication

Partout à travers le monde, le nombre de personnes forcées à migrer continue de s'accroître à un rythme affolant. Selon l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, on compte près de 80 millions de personnes déplacées de force à l'échelle mondiale. De ce nombre, quelque 46 millions sont des déplacés internes, 26 millions des réfugiés et 4,2 millions des demandeurs d'asile. Il est impératif de traiter de toute la gamme de préoccupations relatives aux personnes en déplacement : l'accès à l'information, la représentation médiatique et le partage de leurs propres actualités au sein de nouvelles communautés et sociétés, tout ceci au sein d'un panorama de communication politique, culturelle et numérique de plus en plus complexe.

Alors que la migration et les déplacements forcés augmentent, il en va de même pour la couverture des médias. Certains reportages ont généré une montée de l'hostilité à l'égard des migrants. En cette ère de mésinformation et de désinformation endémiques, la migration est devenue le point de mire des groupes xénophobes qui cherchent à saper la confiance envers les institutions publiques, y compris les médias. Maintenant plus que jamais, ceux et celles qui défendent les droits des migrants et les droits de communication doivent collaborer pour faire en sorte que les migrants et les réfugiés aient un accès élargi à l'information et aux plateformes de communication afin que leurs voix soient entendues, qu'ils développent

1. Les droits à la communication numérique

des compétences en littératie médiatique et qu'ils contestent les discours dominants portant sur la migration.

s'alignent également avec les objectifs du Pacte mondial des Nations Unies sur la migration, plus particulièrement l'objectif 17 : « Éliminer toutes les formes de discrimination et encourager un débat public fondé sur l'analyse des faits afin de faire évoluer la manière dont les migrations sont perçues ».

2. Les migrants, les réfugiés et les droits à la communication

La capacité des migrants et des réfugiés de se faire entendre au sein des sociétés qui les accueillent et de contribuer au discours public sur la migration est sérieusement compromise par des facteurs linguistiques, culturels, économiques et politiques. Le silence de ces voix appauvrit à son tour le débat public. La plupart du temps, les migrants n'ont quasi aucune avenue qui leur permette de contribuer au dialogue public sur la migration, en dépit du fait qu'ils soient au cœur même de cette situation.

La WACC travaillera avec des organisations de la société civile du Sud pour tenter de résoudre certains de ces problèmes en (a) établissant des réseaux de journalistes citoyens composés de migrants et de communautés d'accueil afin de lutter contre la xénophobie et de créer des récits de base basés sur les droits autour de la migration, et (b) renforçant la capacité des groupes de migrants à s'engager avec les grands médias par le biais de la surveillance des médias et du plaidoyer afin de faire avancer les récits de la migration fondés sur les droits au niveau sociétal.

3. Les droits à la communication et les droits des peuples autochtones

Les projets soutenus sous ce thème s'alignent avec l'Objectif de développement durable (ODD) 16 – Paix, justice et institutions efficaces, l'ODD 10 – Inégalités réduites, et avec l'ensemble du Programme de l'ONU à l'horizon 2030. Ils

4. Les droits à la communication et le changement climatique

5. Les droits à la communication et le genre

[1. Les droits à la communication numérique](#)

[2. Les migrants, les réfugiés et les droits à la communication](#)

[3. Les droits à la communication et les droits des peuples autochtones](#)

[4. Les droits à la communication et le changement climatique](#)

[5. Les droits à la communication et le genre](#)



3. Les droits à la communication et les droits des peuples autochtones

Les médias et les communications sont des outils essentiels à la création d'espaces permettant l'expression des voix des peuples autochtones et le partage de récits portant sur la diversité de leurs cultures, de leurs langues et de leurs traditions. L'information, la communication et les médias ont le pouvoir d'éduquer, d'informer et de changer la société. Les médias peuvent inclure et renforcer les voix autochtones, revitaliser leurs langues et contribuer aux processus éducatifs.

La capacité des peuples autochtones de revendiquer leurs droits de communication est cruciale en vue de réaliser la Déclaration

des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA). Plus particulièrement, le droit d'accès aux médias communautaires autochtones est déterminant en ce qui concerne la capacité des peuples autochtones d'exercer l'ensemble de leurs droits fondamentaux, de garantir leur développement politique, économique, social et culturel de manière distincte et de contribuer à façonner d'autres programmes de développement durable. Cela est également aligné sur les objectifs de développement durable des Nations Unies, en particulier l'ODD 16 – Paix, justice et institutions fortes.

1. Les droits à la communication numérique

2. Les migrants, les réfugiés et les droits à la communication

3. Les droits à la communication et les droits des peuples autochtones

4. Les droits à la communication et le changement climatique

5. Les droits à la communication et le genre

Les projets soutenus par la WACC seront axés sur le soutien à l'établissement de stations de radio communautaires dans les endroits où l'accès à d'autres médias est limité; à l'amélioration de la participation des femmes aux médias communautaires autochtones à tous les échelons;

à la promotion des réseaux et mouvements de médias communautaires autochtones; et aux efforts de revendication visant à démocratiser les structures médiatiques de sorte que les communautés autochtones en tirent avantage.

1. Les droits à la communication numérique

2. Les migrants, les réfugiés et les droits à la communication

3. Les droits à la communication et les droits des peuples autochtones

4. Les droits à la communication et le changement climatique

5. Les droits à la communication et le genre



4. Les droits à la communication et le changement climatique

La crise climatique exacerbe les inégalités existantes entre et au sein des communautés et elle touche de façon démesurée les communautés marginalisées et isolées, particulièrement celles dont la culture et la communauté, la vie et les moyens de subsistance, la santé et le bien-être sont directement affectés par la crise climatique en élevant les connaissances traditionnelles, la voix et leurs expériences.

Dans plusieurs pays en développement, la division du travail fondée sur le genre, l'accès restreint aux terres, au capital, aux technologies et à d'autres ressources financières, ainsi que l'accès limité aux sphères où se prennent les décisions politiques, ont aussi empêché les femmes de jouer un rôle

plein et entier quand il s'agit de lutter contre le changement climatique et à d'autres défis environnementaux.

Un rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) de l'ONU sur les conséquences du réchauffement planétaire a sonné l'alarme quant aux risques de catastrophes environnementales si les sociétés ne modifient pas radicalement leurs modes de vie. Les réponses efficaces dépendent en partie de la mesure dans laquelle les questions liées au climat reçoivent l'attention du public, particulièrement en termes de contenu médiatique. Les connaissances scientifiques doivent également être transmises dans les

1. Les droits à la communication numérique

2. Les migrants, les réfugiés et les droits à la communication

3. Les droits à la communication et les droits des peuples autochtones

4. Les droits à la communication et le changement climatique

5. Les droits à la communication et le genre

langues locales par des sources de confiance. En outre, considérant que les effets du changement climatique ont des conséquences démesurées sur les personnes et les communautés en situation de vulnérabilité, il est essentiel de permettre à ces communautés de mettre en pratique leurs droits à la communication pour qu'elles soient en mesure de raconter leurs propres histoires, de s'organiser pour le changement et de faire valoir leurs propres solutions à la crise du climat.

Les projets soutenus sous ce thème s'alignent avec l'Objectif de développement durable (ODD) 16 – Paix, justice et institutions efficaces ; et l'ODD 13 – Lutte contre le changement climatique, ainsi qu'avec les objectifs de l'Accord de Paris.

1. Les droits à la communication numérique

2. Les migrants, les réfugiés et les droits à la communication

3. Les droits à la communication et les droits des peuples autochtones

4. Les droits à la communication et le changement climatique

5. Les droits à la communication et le genre



5. Les droits à la communication et le genre

La WACC fait la promotion des droits de communication des femmes et favorise l'égalité des genres dans et par les médias. Les partenaires procèdent au monitoring des médias selon une perspective tenant compte des genres afin de produire les données requises pour soutenir l'éducation, la sensibilisation, la formation, les plaidoyers et l'engagement des professionnels des médias à l'égard des politiques et pratiques liées au domaine médiatique. Le monitoring des médias tenant compte de la dimension des genres joue un rôle considérable quant à l'élaboration de preuves permettant de faire progresser l'égalité hommes-femmes et d'autonomiser toutes les femmes et les filles.

La WACC revendique le droit des femmes et des filles à une participation pleine et égale à

la communication publique, de sorte que leurs intérêts multiples et complexes, leurs expériences et leurs réalités fassent partie de la scène publique. L'organisation soutient également les efforts de la société civile en matière de collecte de preuves sur les médias et les secteurs marginalisés de la société, afin que progressent les objectifs de justice sociale pour toutes et tous, dans et par les médias.

Les projets soutenus par la WACC sous ce thème s'alignent avec l'Objectif de développement durable (ODD) 5 – Égalité des sexes, et l'ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces. Ils s'alignent également avec le Programme d'Action de Beijing (1995), particulièrement la section J- Les femmes et les médias.

1. Les droits à la communication numérique

2. Les migrants, les réfugiés et les droits à la communication

3. Les droits à la communication et les droits des peuples autochtones

4. Les droits à la communication et le changement climatique

5. Les droits à la communication et le genre

En outre, une importante initiative de la WACC, le Projet mondial de monitoring des médias (GMMP), représente le projet de recherche et de plaidoyer le plus vaste et le plus long en matière de genre dans les médias d'information mondiaux.

Les données du GMMP sont importantes parce qu'elles révèlent la mesure dans laquelle les droits de communication des femmes sont ignorés, niés ou diminués. Ces constats fournissent les preuves dont les groupes œuvrant dans les domaines du genre et de la communication à tous les échelons peuvent se servir pour revendiquer des changements de politiques au sein des maisons de presse du monde entier. Ces données représentent également un outil important au soutien des efforts de plaidoyers nationaux et internationaux en faveur de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes. Les activistes de partout

au monde se servent des rapports de recherche et des trousseaux d'outils du GMMP.

Les constats émanant du GMMP sont intégrés aux plans de formation en journalisme afin de rehausser la sensibilisation à l'égard de la dimension du genre parmi les professionnels et les médias et dans les programmes de littératie médiatique ciblant l'ensemble du public

Les Nations Unies ont officiellement reconnu la pertinence du projet de monitoring GMMP. La WACC poursuit ce travail en partenariat avec ONU Femmes, l'UNESCO, et la Global Alliance on Gender and Media (GAMAG), ainsi qu'avec des initiatives et des réseaux de médias et de communication dirigés par des femmes et le mouvement plus large des droits des femmes et du mouvement féministe.

II. Bâtir des ponts, des reseaux et des partenariats



Objectif

Bâtir et développer des réseaux et des partenariats en tant qu'organisation fondée sur les droits, qui collabore avec des organisations confessionnelles et laïques afin de favoriser un dialogue qui contribue à l'avancement des droits à la communication.

À titre d'organisation et de réseau de nature confessionnelle d'envergure internationale, la WACC élargira et consolidera sa contribution à la progression du développement durable et des droits à la communication.

À travers son réseau mondial de membres et de partenaires, la WACC continuera de chercher les occasions de partager toute la richesse de son expérience et de son expertise communautaire afin de faire progresser la lutte en faveur du progrès social. Ce faisant, elle favorisera le dialogue et l'échange de manière juste et équilibrée, notamment en ce qui concerne la diversité et l'inclusion linguistiques.

III. Communications



Objectif

Maintenir des structures, systèmes et plateformes de communications appropriés, souples et efficaces, afin de bâtir des réseaux, de partager l'information et les connaissances, et de faire la promotion d'actions conjointes au sein des membres et des partenaires de la WACC.

Objectif relatif aux communications externes : Accroître la visibilité et la prééminence des droits à la communication et du travail du réseau de la WACC, et ce, dans tous ses domaines d'activité.

Objectif relatif aux communications internes : Rehausser la qualité, la transparence, la capacité interactive et la dimension relationnelle des communications de la WACC au sein de l'organisation et à travers son réseau.

La WACC augmentera sa présence et sa visibilité parmi les institutions mondiales travaillant sur les questions de droits et de développement. Celle-ci renforcera les contacts et le réseautage interrégionaux pour soutenir et promouvoir la vision et la mission de la WACC.

IV. Systemes d'organisation et de gestion et ressources

Pour soutenir les objectifs des programmes de la WACC, il faut continuellement adapter les systèmes d'organisation et de gestion pour qu'ils soient souples et réceptifs face aux exigences d'un environnement qui change rapidement.

Ultimement, le but consiste à consolider et à adapter les systèmes de la WACC (touchant les finances, les ressources humaines, la technologie et les aspects organisationnels) pour permettre à l'organisation de maintenir et de mieux remplir sa mission. La WACC se concentrera sur le renforcement des capacités de ses systèmes d'organisation et de gestion dans trois domaines principaux :

Le developpement du financement



Objectif

Se doter d'une organisation financièrement durable qui comptera sur les ressources requises pour réaliser sa vision, sa mission et ses priorités programmatiques.

La WACC élargira sa base de donateurs et diversifiera ses sources de revenus. Pour ce faire, la WACC entend notamment réaliser les activités suivantes : solidifier les collaborations conjointes avec les partenaires et les donateurs ; élargir son réseau mondial et son rayonnement en identifiant et en tissant des relations avec des organisations et des fondations animées par des visions semblables à la sienne; accroître la visibilité de la WACC; et mener des efforts de financement au sein de, et parmi ses membres du monde entier.

Le structure opérationnelle



Objectif

Soutenir une structure de gestion et de fonctionnement claire et efficace qui permet à la WACC d'assurer une présence et un engagement efficaces dans les processus internationaux qui s'alignent avec sa vision et sa mission.

La WACC passera en revue ses besoins en ressources humaines, conformément à ce plan stratégique et explorera également les possibilités de rehausser sa représentation et sa participation aux forums et processus internationaux, notamment au sein des Nations Unies.

La collaboration et les relations



Objectif

Renforcer les relations avec, et la collaboration entre les membres, les partenaires, les alliés et le personnel, afin de réaliser plus efficacement la mission et les priorités programmatiques de la WACC.

La WACC renforcera son rayonnement régional tant au niveau des membres que de son réseau de partenaires de projet, en accordant une attention particulière au renforcement des capacités et à la viabilité financière.



WACC

communication pour **toutes et tous**

WACCGLOBAL.ORG